



Des grosses interrogations, je ne comprends rien

Par **eloeich**, le **17/02/2009** à **23:00**

Bonsoir,

J'ai un ami qui a été condamné pour viol aggravé en réunion en 1997 et il a pris 20 ans pour ce crime.

Mais, en 2001, alors qu'il était en détention il a tué son codétenu.

Il a donc été condamné a 25 ans de réclusion en récidive légale.

Cela fait 12 ans qu'il est en détention.

J'ai plusieurs questions a ce sujet:

1/ Qu'est ce que la récidive légale?

2/ Est il vrai que en France, les peines ne sont pas cumulables et qu'alors il ne fera que 30 ans?

3/ Est il vrai que pour demander une compression de peines, il faut attendre que le détenu ait purgé 15 ans de prison ?

4/ Combien d'années de prisons, risque t'il de faire?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses, je n'y connais rien et ce n'est pas facile.